



**LES MESURES
EN FAVEUR DE
L'ATTRACTIVITÉ**



Invest in France

La France est une destination de premier ordre pour les investissements directs étrangers. Elle accueille sur son sol plus de 20 000 entreprises étrangères représentant près de deux millions d'emplois et un tiers de nos exportations. En dix ans, la France a accueilli plus de 6 000 investissements étrangers.

Au cœur du marché unique de 500 millions d'habitants, les entreprises étrangères viennent chercher en France des infrastructures de qualité, un cadre de vie hors du commun, des connexions importantes avec le reste de l'Europe et du monde, une énergie parmi les plus compétitives d'Europe, une main d'œuvre qualifiée et productive ainsi qu'un environnement favorable à la recherche et à l'innovation.

Dans un environnement mondial caractérisé par une mobilité croissante du capital international et des talents et par une concurrence accrue entre les économies, notamment en Europe, le gouvernement français fait le choix clair de renforcer encore sa politique d'accueil des investissements directs étrangers et d'attractivité de la France, au travers de sa politique économique générale ainsi que par des mesures ciblées.

La France fait le choix clair d'une politique économique favorable à l'environnement des affaires et à l'accueil des investissements internationaux

Une trajectoire de finances publiques responsable

La France a engagé depuis 2012 un redressement sans précédent de ses finances publiques. L'effort structurel sur les trois années 2012 à 2014 représente près de 4 points de PIB. Si les deux premiers exercices ont été, conformément à ce que préconisaient les organisations internationales, essentiellement assis sur un effort en recettes, l'effort de redressement s'est dès 2014 réorienté vers la réduction des dépenses.

À partir de 2015, c'est la totalité de l'effort de redressement des finances publiques de la France qui sera assuré par des **économies dans les dépenses, avec au moins 50 Md€ d'économies d'ici 2017.**

De premières réformes structurelles déjà adoptées

L'accord de janvier 2013 entre les partenaires sociaux, repris dans la loi de juin 2013 de sécurisation de l'emploi, **modernise fortement le marché du travail en France.** Il donne aux entreprises de nouvelles marges d'adaptation à l'évolution de la situation économique, par accord d'entreprise portant par exemple sur le temps de travail ou les salaires.

Un deuxième accord passé fin 2013 entre les partenaires sociaux, et actuellement en cours d'examen par le Parlement, réforme pour sa part la **formation professionnelle** et institue un compte personnel de formation, valable tout au long de la vie active et mobilisable que l'on soit salarié ou demandeur d'emploi.

Enfin, la réforme des retraites du 20 janvier 2014 **rétablit l'équilibre des régimes de retraite** par différentes mesures ayant un effet immédiat mais aussi par un relèvement progressif à 43 ans de la durée de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Un accent fort mis sur la recherche, l'innovation et les startups

Plusieurs mesures récentes ont été prises pour conforter **la place de la France dans l'économie de l'intelligence.** La loi sur la recherche de juillet 2013 renforce ainsi les liens entre monde académique et entreprises.

Un **concours mondial d'innovation**, doté de 300 M€, a été lancé en décembre 2013 autour de sept thématiques d'innovation majeures. Les **34 projets de la Nouvelle France Industrielle**, associant entreprises, chercheurs et startups dans le domaine des nano-technologies, de la robotique, du véhicule sans-chauffeur, du cloud-computing, etc., participent également de la politique résolue du gouvernement français en faveur de l'innovation.

Enfin, les actions engagées pour soutenir la **création et la croissance des entreprises innovantes** (valorisation de la prise de risque entrepreneuriale, régime fiscal favorable à l'investissement dans les startups, initiative French Tech pour consolider les écosystèmes de startups sur le modèle des « accélérateurs ») confortent l'objectif de faire de la France la « Startup République ».

La nouvelle étape du Pacte de responsabilité

Le **Pacte de Responsabilité** annoncé par le Président de la République en janvier 2014 consolide et approfondit les choix de politique économiques engagés depuis dix-huit mois.

L'allègement du coût du travail et la baisse des prélèvements sur les entreprises

Le Pacte de Responsabilité permettra de **réduire d'ici 2017 de 30 Md€ les charges** pesant sur les entreprises, en poursuivant la dynamique entamée avec la création du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2012.

Le travail est également engagé sur le **renforcement de la prévisibilité des prélèvements obligatoires**, la simplification des prélèvements, l'amélioration et la modernisation des relations des entreprises avec l'administration fiscale.

Par ailleurs, plusieurs **dispositifs fiscaux essentiels pour l'investissement et la vie des entreprises sont stabilisés** sur la durée du quinquennat, au premier rang desquels le crédit d'impôt recherche (CIR) et le régime fiscal des jeunes entreprises innovantes, récemment renforcé.

La simplification

Déjà engagé, le « **Choc de simplification** » va se poursuivre dans tous les domaines intéressant **l'entreprise**, porté par la dynamique du Conseil de la Simplification pour les Entreprises présidé par le parlementaire Thierry Mandon et le chef d'entreprise Guillaume Poitrinal.

Dix chantiers prioritaires ont été identifiés, en partant des besoins concrets des entreprises, chaque atelier associant des chefs d'entreprises et des représentants de l'administration. Chacun des dix chantiers inclura un représentant d'entreprise étrangère présente en France.

La simplification produit déjà ses effets : le programme « Dites-le-nous une fois » est enclenché et permettra de rationaliser avant 2017 les 100 informations les plus demandées aux entreprises ; les entreprises disposent d'ores et déjà d'un interlocuteur unique pour leurs investissements dans les territoires ; les obligations comptables des petites entreprises ont été radicalement simplifiées, permettant d'économiser plus de 100 M€ et dégageant plus de 1 millions d'heures de travail. Le principe dit du « silence de l'administration vaut accord » sera mis en place en novembre 2014 pour l'État et novembre 2015 pour les collectivités territoriales. L'accès aux marchés publics est simplifié pour les PME.

Des mesures nouvelles, ciblées et fortes pour renforcer l'attractivité de la France

Attirer les talents internationaux

Le « **Passeport Talents** » offrira des conditions privilégiées pour choisir la France comme destination d'excellence. Conscient de la force et de la vitalité que représentent les migrations professionnelles très qualifiées, le gouvernement souhaite attirer des mobilités de l'excellence, de la connaissance et de la création. Un programme ambitieux de refonte du cadre et des pratiques applicables est engagé autour du « Passeport Talents », chaque titulaire bénéficiant de **formalités administratives d'accueil accélérées et simplifiées grâce à un centre de ressource dédié**.

Début 2015, le « **Passeport Talents** » offrira une durée de séjour en France de quatre ans, renouvelable pour tous les talents étrangers et leur famille. Il concernera sept catégories distinctes qui correspondent à l'impératif de rayonnement international de la France et aux besoins de l'économie française : mandataires sociaux et travailleurs hautement qualifiés ; entrepreneurs et investisseurs ; jeunes diplômés qualifiés ; chercheurs ; artistes ; étrangers dont la renommée internationale est établie.

Les talents internationaux qui ne souhaitent pas s'établir en France mais souhaitent venir régulièrement sur le territoire pour de courts séjours d'affaire ou de tourisme se verront remettre de manière facilitée des **visas de circulation de longue durée** (jusqu'à 5 ans).

Un allègement généralisé des formalités est également engagé pour attirer tous les acteurs de l'économie de l'intelligence et les inciter à rester en France. Une **simplification généralisée des démarches** est à l'œuvre : carte pluriannuelle pour les étudiants étrangers, correspondant à la durée de leurs études, pour éviter un renouvellement chaque année ; facilitation des démarches pour les étudiants étrangers en master et bénéficiant d'un financement par une autorité publique française ou étrangère ; allègements des démarches pour les courts séjours salariés ; facilitation du renouvellement du titre de séjour pour les scientifiques et chercheurs. Enfin, à l'issue de leur scolarité, les **étudiants étrangers** titulaires d'un master pourront également accéder de manière simplifiée à un droit de séjour pour créer leur entreprise en France.

Faciliter l'implantation et le développement des entreprises étrangères en France

Les fondateurs de startups sont les bienvenus en France pour contribuer à l'émergence de la Startup République : la France veut attirer les talents étrangers qui ont un projet entrepreneurial innovant au potentiel international. Avec le **French Tech Ticket**, les startups étrangères sélectionnées bénéficieront d'une aide financière de 25 000 €, d'un interlocuteur unique (**French Tech Help Desk**) et d'une aide logistique à l'implantation, d'un titre de séjour "passeport talent" et d'un accompagnement sur mesure pour leur développement, fourni par les accélérateurs French Tech.

Les entreprises étrangères présentes en France peuvent bénéficier des financements publics : Bpifrance renforcera l'information sur ces financements, et étendra son offre notamment en s'engageant dans des accords avec les pays d'origine. Des conventions seront signées avec l'Allemagne, l'Espagne et le Maroc dès avant la fin du premier semestre 2014. Des **fonds binationaux** seront également établis, afin notamment

d'investir conjointement dans des entreprises sur le sol français, sur le modèle de ce qui a été fait avec la Chine. Seront concernés en 2014 la Tunisie et le Brésil.

Les filiales d'entreprises étrangères pourront contribuer à identifier les freins à l'attractivité et à la compétitivité de la France : afin de bénéficier de leur point de vue et de leur expérience, les entreprises étrangères implantées en France seront consultées régulièrement sur les principaux freins à l'attractivité du pays. En particulier, chacun des dix chantiers de simplification engagés sous l'égide du Conseil de Simplification présidé par MM. Poitrinal et Mandon intègrera un **dirigeant de filiale étrangère implantée en France**. De même, le projet de nouvel opérateur de l'internationalisation de l'économie française, issu d'Ubifrance et de l'Afii, intègre le principe d'une **participation de dirigeants de filiales étrangères à son conseil d'administration**.

Mieux connecter la France aux marchés mondiaux

La fluidification des procédures en douane permettra d'accélérer les opérations logistiques et donc de renforcer l'attractivité de la France. Avec le renforcement des chaînes de production internationalisées, la fluidité et la sécurité des opérations en douane constituent des facteurs importants de la compétitivité des entreprises. C'est également un **facteur d'attractivité** comme en témoigne la localisation des entreprises françaises et étrangères autour des grandes infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Les procédures administratives à la frontière seront simplifiées et dématérialisées : la totalité des déclarations douanières à l'export seront dématérialisées mi-2016 ; une seule interface numérique permettra aux entreprises de déposer toutes les déclarations administratives obligatoires pour les opérations d'importation et d'exportation ; le paiement de la TVA à l'import sera facilité.

Facilitation du paiement de la TVA à l'import

Dès janvier 2015, dans le cadre de la Procédure de domiciliation unique (PDU), procédure simplifiée de dédouanement à domicile, **les entreprises pourront reporter la TVA due sur les marchandises importées sur leur déclaration courante de TVA**. La procédure sera simple, accessible aux PME tout comme aux grands opérateurs étrangers. Cette réforme permettra à la France d'être aux meilleurs standards communautaires en matière de dédouanement domicilié lorsque sera mis en œuvre le dédouanement centralisé communautaire, prévu par le futur Code douanier communautaire.

Enfin, les exportateurs agréés verront leur statut d'interlocuteur privilégié de la douane encore valorisé : ainsi, ils bénéficieront dès fin 2014 de **procédures de délivrance de visas en 48h maximum** pour leurs collaborateurs, fournisseurs et clients étrangers.

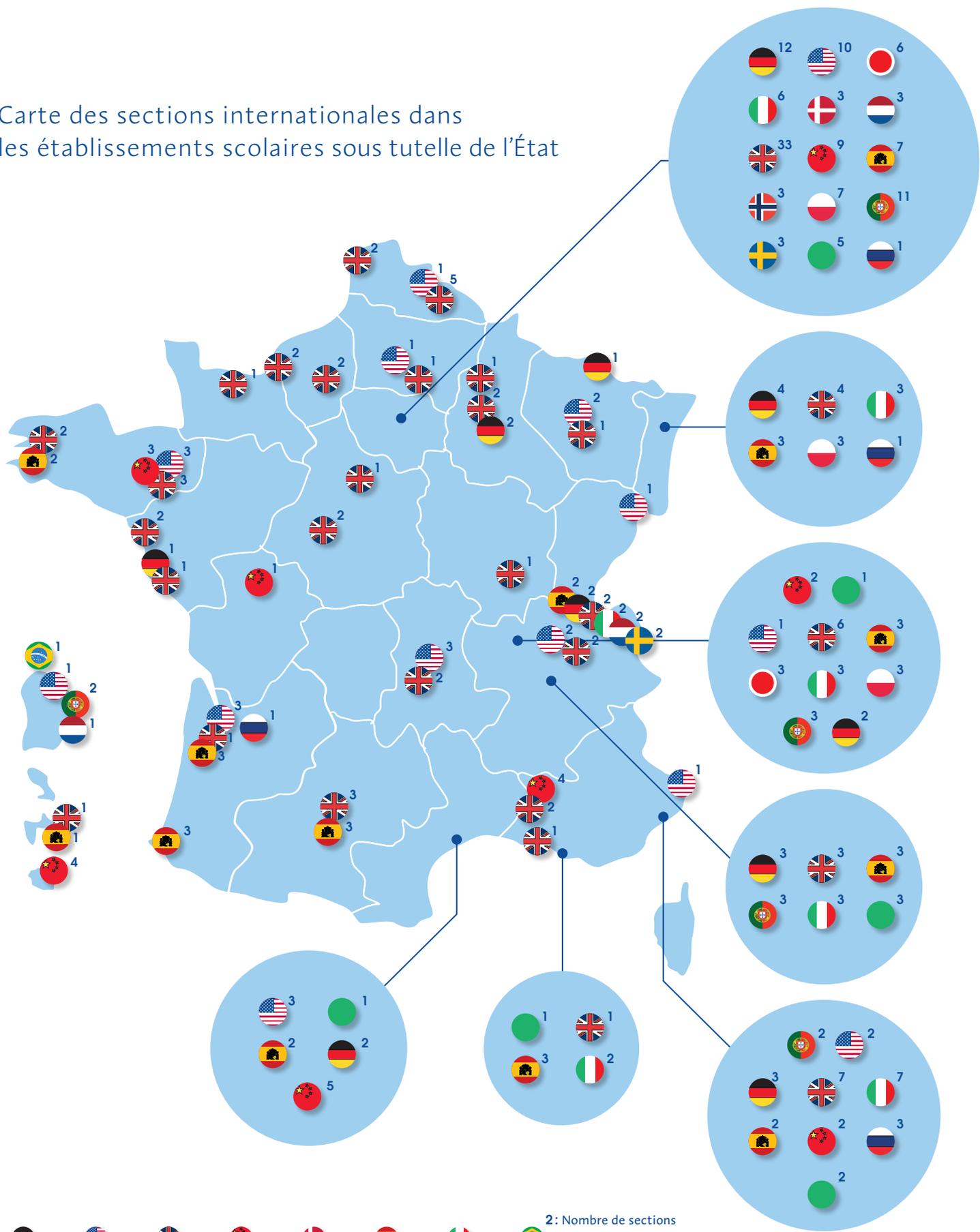
Une agence unique pour renforcer l'internationalisation de l'économie française. Le projet de regroupement, dans un seul et même établissement public, de l'Agence française pour les investissements internationaux (Afii) et d'Ubifrance est lancé immédiatement pour un aboutissement attendu à l'été 2014, après consultation des institutions représentatives du personnel. Le nouvel opérateur aura pour mission de **renforcer l'internationalisation de l'économie française**, tant s'agissant des exportations que de l'attractivité du territoire pour les investisseurs internationaux. En étroite collaboration avec les **Régions**, il contribuera au renforcement des partenariats entre entreprises françaises et étrangères.





Annexes

Carte des sections internationales dans les établissements scolaires sous tutelle de l'État



- | | | | | | | | |
|----------|-------------|-----------|----------|-----------|----------|---------|-----------|
| | | | | | | | |
| Allemand | Américain | Anglais | Chinois | Danois | Espagnol | Italien | Brésilien |
| | | | | | | | |
| Japonais | Néerlandais | Norvégien | Polonais | Portugais | Suédois | Arabe | Russe |

2: Nombre de sections

